



Projet : Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME)

Pays (Emprunteur) : Togo

Source de financement : Crédit IDA 6512-TG (Banque Mondiale)

Don IDA 536IDA (Banque Mondiale)

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2023 DU COMITE CONSULTATIF SECTORIEL (CCS) DU CERME

TERMES DE REFERENCE

1. Justification de la session

Dans le cadre du Projet des Centres d'Excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique pour un impact sur le développement (CEA-Impact) initié par la Banque Mondiale pour améliorer la qualité, la quantité des diplômés et leur impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre y compris Djibouti, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) de l'Université de Lomé. L'objectif du projet est de produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre à des défis de développement dans le secteur de l'électricité.

Afin de contribuer à l'atteinte efficace et efficiente de ces objectifs en général et en **particulier** ceux liés à l'excellence dans l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche scientifique, le centre a besoin de se réunir régulièrement avec ses partenaires pour discuter des programmes universitaires et les futures orientations de recherche.

A cet effet, l'arrêté no 120/MESR du 30 octobre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) de l'Université de Lomé, a institué un Comité Consultatif Sectoriel (CCS) composé de leaders sectoriels et industriels pour accompagner le centre.

Le CCS a pour mission de fournir des conseils et des suggestions sur les activités de formation et de recherche du CERME. Il doit se réunir deux fois par an en sessions ordinaires et parfois en sessions extraordinaires convoquées à la demande du président du CCS ou des 2/3 des membres du comité. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette première session ordinaire du CCS au titre de l'exercice 2023.

Il faut rappeler que le bureau du CCS a été élu le 11 mars 2022 au cours de sa toute première session ordinaire tenue à l'Université de Lomé et dont les participants étaient les membres du CCS et toute l'équipe du CERME. Par ailleurs le CCS s'est doté d'un règlement intérieur au cours d'un atelier tenu les 19 et 20 septembre 2022 à Tsévié.

2. Objectifs de la session

La présente session a pour objet de réunir les membres du Comité Consultatif Sectoriel et l'équipe du CERME en session ordinaire.

Les objectifs spécifiques se déclinent comme suit :

- élaborer un tableau de dispatching des stagiaires formateurs ;
- élaborer un tableau de dispatching des stagiaires étudiants ;
- proposer le courrier type de demande de stage à adresser aux structures ;
- établir une liste des entreprises à visiter au Togo ;
- établir une liste des entreprises à visiter à l'extérieur du Togo ;
- mettre en place une stratégie pour aider le centre à générer des revenus ;
- constituer les différentes commissions du CCS.

3. Résultats et livrables attendus

L'atteinte des objectifs ci-dessus énumérés conduira aux résultats relatifs à l'élaboration et adoption des livrables suivants :

- Rapport de la session disponible ;
- Tableau de dispatching des stagiaires formateurs élaboré ;
- Tableau de dispatching des stagiaires étudiants élaboré ;
- Courrier type de demande de stage à adresser aux structures disponibles ;
- Liste des entreprises à visiter au Togo disponible ;
- Liste des entreprises à visiter à l'extérieur du Togo disponible ;
- Stratégie pour aider le centre à générer des revenus mise en place.

4. Date et lieu de la session

La session se déroulera les **02 et 03 mars 2023 à l'hôtel MELIS OPERA** à Tsévié.

5. Les participants

Les participants à la présente session sont répartis de la manière suivante :

- quinze (15) personnes pour les membres du CCS du CERME ;
- quatre (04) personnes pour le CERME.

Tableau 1 : Liste des participants

N°	STRUCTURE	EFFECTIF	NOM ET PRENOMS	POSTE/REPRESENTATION	PERRIODE DE LA MISSION
1	Equipe CERME	4	M. SAGNA Koffi (MC)	Chef Service Sauvegarde Environnementale et Sociale du CERME	Les 02 et 03 mars 2023
2			M. OURO-DJOBO S. Sanoussi (MC)	Membre du CERME	
3			M. AREMUA Issiaka (MC)	Membre du CERME	
4			M. HOUNSI Ayi Djifa (MA)	Membre du CERME	
5	Partenaires du CCS	15	M. AGBOKOU Koffi	Président du CCS, Représentant de l'ARSE	Les 02 et 03 mars 2023
6			M. AGBOSSE Kodjovi	Vice-président du CCS, Représentant de Moov-Africa Togo	
7			Mme TCHANDIKOU Adja	Rapporteur du CCS, Représentant de l'INPIT	
8			Mme DANDAKOU Solim	Point focal de l'ANPE	
9			M. ASSIH Hodabalo	Point focal de la DGE	
10			M. TCHA-KOLOWOU Esso	Point focal de la FCT	
11			M. ESSIOMLE Koffi Biova	Point focal de la HAUQE	
12			M. TOKORO Hoyobony	Point focal de la SABER	
13			M. LAMBONI Boam	Point focal de Togocom	
14			M. AKEMAKOU Dokou Komi Antoine	Représentant de la CEB	
15			M. TOVIAWOU Koffi	Représentant de la CEET	
16			PITCHOLO Passama	Représentant de la CCIT	
17			Représentant du CREFER		
18			NABILIOU Amy épouse TETE	Représentant de la AT2ER	
19			Représentant du ASPER		

6. Programme de la session

PROGRAMME

PROGRAMME DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU COMITE CONSULTATIF SECTORIEL DE L'ANNEE 2023 - DU 02 AU 03 MARS 2023

HORAIRES		ACTIVITES	RESPONSABLES
Début	Fin		
JEUDI 02 MARS 2023			
08H00	08H30	Installation des participants	Comité d'organisation
08H30	09H00	Discours d'ouverture de la session : <ul style="list-style-type: none"> • Allocution du Président du CCS ; • Discours d'ouverture de la session du Directeur du CERME ; • Informations relatives aux dispositions pratiques au cours de la session ; Mise en place d'un présidium ;	Président CCS- Directeur & SGF CERME
09H00	10H00	Passage en revue, rappel du Règlement intérieur du CCS	CCS-Participants
10H00	10H30	Pause-café	
10H30	12H00	Bilan des activités du CCS après la mise en place du bureau Échanges et débats	Bureau CCS- Participants
12H00	12H15	Mise en place des commissions (trois (03) commissions)	CCS-Participants
12H15	13H00	Travaux en commission	
13H00	14H30	Pause déjeuner	
14H30	16H30	Poursuite des travaux en commission	CCS-Participants
16H30	17H30	Restitution en plénière des travaux des commissions suivie des échanges et débats et fin des travaux du jour 1	CCS-Participants
 VENDREDI 03 MARS 2023 			
07H30	09H00	Poursuite des travaux en commission	CCS-Participants
09H00	10H15	Travail en plénière afin de retenir les livrables (Tableau de dispatching des stagiaires formateurs ; Tableau de dispatching des stagiaires étudiants élaboré ; Courrier type de demande de stage à adresser aux structures disponibles ; Liste des entreprises à visiter au Togo disponible ; Liste des entreprises à visiter à l'extérieur du Togo disponible ; Stratégie pour aider le centre à générer des revenus mise en place)	CCS-Participants
10H15	10H30	Pause-café	
10h30	11H30	Constitution de diverses commissions au sein du CCS : <ul style="list-style-type: none"> • Commission relation avec CERME ; • Commission relation extérieure CCS ; • Commission d'organisation des sessions et réunion du CCS ; Désignation du chargé de communication du CCS.	CCS-Participants

HORAIRES		ACTIVITES	RESPONSABLES
		Les actions à mener au cours de l'année 2023 suivant le PTBA et le plan d'accélération 2023 du CERME	
13H00	14H30	Pause déjeuné	
14H30	17H30	Élaboration et adoption des livrables : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la session ; • Tableau de dispatching des stagiaires formateurs ; • Tableau de dispatching des stagiaires étudiants ; • Courrier type de demande de stage à adresser aux structures ; • Listes des entreprises à visiter au Togo ; • Liste des entreprises à visiter à l'extérieur du Togo • Stratégie pour aider le centre à générer des revenus 	CCS-Participants
17H30	18H00	Discours de clôture de la session	Directeur du CERME

7. Logistique et dispositions pratiques

- le paiement de frais de déplacement sur la base de la valeur de bon de carburant en lien avec la valeur kilométrique, conformément au manuel de Pour faciliter le transport des participants, il est prévu pour chaque participant, procédures de gestion financière du Centre ;
- Les perdiems seront pris en charges par l'organisation. Ils couvrent les frais liés aux séjours, notamment l'hébergement, le déjeuner et le dîner. Toutefois, les participants bénéficieront de deux (02) pousse-café dont l'un le matin et l'autre l'après-midi ;
- Pour l'organisation et des dispositions pratiques, le Spécialiste en Gestion financière, le Spécialiste en Passation de marchés, le Secrétaire et le Directeur du CERME prendront des dispositions pour mettre les participants dans de meilleures conditions de travail.

Fait à Lomé, le 20 février 2023,

Le Directeur du CERME,



Dr Yao BOKOVI
Ingénieur Génie Electrique
Maître de Conférences